

## Actions proposées du 08 au 15 novembre 2018

Intitulés	Ce que j'en ai pensé (j'entoure l'émoticône qui convient)
« Réseaux sociaux et cyber harcèlement » (Classes de 6 <sup>ème</sup> - M. Cabarrou)	
« Les réseaux sociaux et le harcèlement » (Classes de 5 <sup>ème</sup> - Mme Jaime pour Les promeneurs du net)	
« J'apprends à mieux utiliser les réseaux sociaux » (Classes de 4 <sup>ème</sup> - Mme Saint-Pierre)	
« De la violence au harcèlement » (classes de 4 <sup>e</sup> - M. Souquet)	
« Et si on se parlait autrement... » (classes de 3 <sup>e</sup> - Mme Laurens)	
Jeu « Vers plus de bienveillance » (13h à 14h au CDI : Mme Saint-Pierre et Mme Lopes)	
Création collective avec des origamis (Tous les niveaux de classe - Mme Plat)	
Echanges sur la violence et le harcèlement (Heure de vie de classe avec le professeur principal)	
Echanges sur la violence et le harcèlement (Tous les niveaux de classe - AED durant les heures d'étude)	

D'autres actions auront lieu durant les heures de cours.

Gratuit,  
confidentiel et  
anonyme.



*Si le harcèlement a lieu sur internet :*



DU 08 AU 15 NOVEMBRE 2018

Mon nom :

Mon prénom :

Ma classe :



Je me mobilise pour faire de mon collège un établissement où :  
**IL FAIT BON VIVRE,  
EN TOUTE CONFIANCE,  
SANS VIOLENCE NI HARCÈLEMENT**

## VIOLENCE

Utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme des dommages psychologiques des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès. (OMS)

## HARCELEMENT

Violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves complices à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'on est insulté, menacé, battu, bousculé ou que l'on reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

## CYBER-HARCELEMENT

Forme d'agression qui se concrétise par la réception répétée de messages d'insultes, de menaces, d'intimidation ou de chantage par sms ou sur le net (mails, réseaux sociaux).



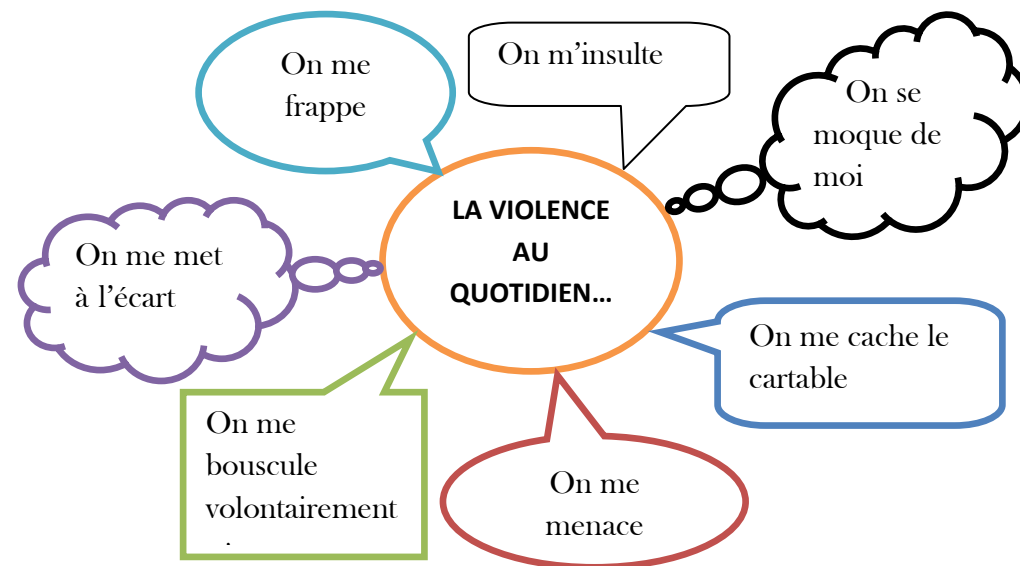
*Le harcèlement est **puni** par le règlement intérieur du collège (article 2.C.1) et la Loi. Les faits sont sanctionnés, qu'ils aient été commis au sein ou en dehors des bâtiments de l'établissement. L'âge de la victime et l'utilisation d'internet constituent des circonstances aggravantes.*

## LES SANCTIONS PENALES

Il est possible de déposer plainte pour certains faits très graves (le mineur doit être accompagné d'un responsable légal).

**A partir de 13 ans, un mineur est responsable pénalement !**

- **L'injure à caractère public** : 12000€ d'amende (loi du 21 juillet 1881),
- **la discrimination** : 45000€ et 3 ans de prison (art.225-1 du CP),
- **le happy-slapping** : 75000€ et 5 ans de prison (art.222-33-3 du CP),
- **la diffamation** : 12000€ d'amende (loi du 29 juillet 1881),
- **le droit à l'image** : 45000€ et 1 an de prison (art.226-1 du CP),
- **le racket** : 100000€ et 7 ans de prison (art.312-1 du CP),
- **le délit de harcèlement moral** : 1 an de prison et 15000€ d'amende (loi du 04 août 2014 - art : 222-22-2-2),
- **les circonstances aggravantes sur mineur de moins de 15 ans** : 2 ans de prison et 30000€ d'amende (loi du 04 août 2014).



...ET SI CELA EST RÉPÉTÉ PLUSIEURS FOIS, PAR LES MÊMES PERSONNES,

**JE SUIS HARCELÉ(E) !**

## **QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME OU TEMOIN ?**

**TOUJOURS** en parler pour trouver de l'aide et des solutions.

Personnes ressources au collège :

- Les professeurs
- M. Souquet (CPE)
- Les assistants d'éducation et les services civiques
- L'infirmière scolaire : Mme Lopes
- L'assistante sociale scolaire : Mme Laurens
- La psychologue scolaire : Mme Berger
- La Direction : Mme Cerchiari / M.Garcia / M. Douat (Segpa)